

EGA : affichage renforcé des pratiques agricoles et de l'origine des produits dès 2023

28/05/2018 | Mise à jour : 16:22

Des informations supplémentaires pour les consommateurs

Un amendement LREM a été voté à l'arrachée, le 26 mai par les députés, contre l'avis du rapporteur et du gouvernement, qui enrichit les informations fournies aux consommateurs sur l'origine des produits et les pratiques agricoles à partir du 1er janvier 2023. Les informations supplémentaires demandées par les députés sont les suivantes: «Nourri aux OGM», pour les denrées alimentaires animales ou d'origine animale issues d'animaux nourris avec des organismes génétiquement modifiés ; «le mode d'élevage», pour les denrées alimentaires animales ou d'origine animale ; «l'origine géographique», pour les denrées alimentaires animales ou d'origine animale ; et le «nombre de traitements par des produits phytosanitaires» sur les fruits et légumes frais. Le rapporteur Jean-Baptiste Moreau et le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert ont rappelé qu'une expérimentation est en cours - jusqu'en 2019 - sur l'origine du lait et des viandes dans les produits transformés, qui a été négocié au niveau européen. Cette expérimentation « doit aller à son terme pour être évaluée, voire être pérennisée », a plaidé le rapporteur qui craint que le vote de l'amendement ne fragilise le maintien de cette expérimentation et la position de la France à Bruxelles. Ils ont ajouté que ce texte n'était, selon eux, pas conforme au droit européen, ce qu'a démenti la députée LREM Barbara Pompili.